

Procès verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2016

Commune de Ploubezre

Le vendredi 16 décembre 2016, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 8 décembre 2016, s'est réuni sous la Présidence de Brigitte GOURHANT, Maire.

Etaient Présents:

Mmes F. ALLAIN, V. CHAUVEL, M. P. LE CARLUER, G. PERRIN, M. O. ROLLAND ;
MMrs D. BLANCHARD, J. F. GOAZIOU, L. JEGOU, Y. LE DROUMAGUET, F. LE FOLL, M. LE MANAC'H, J. Y. MENUU, G. NICOLAS, G. ROPARS, F. VANGHENT.

Absents : A. FERREIRA-GOMES (excusé).

A. ROBIN-DIOT, Procuration à Jean François GOAZIOU ;
R. LISSILLOUR-MENGUY, Procuration à Gilles ROPARS ;
C. GOAZIOU, Procuration à Marie Pierre LE CARLUER ;
A. LE LOARER, Procuration à Brigitte GOURHANT ;
M. C. OGER, Procuration à Françoise ALLAIN ;
J. MASSE, Procuration à Jean Yves MENUU ;

Nombre des membres en exercice: 23

Secrétaire de séance : Marie Odile ROLLAND.

1) Procès verbal de la séance précédente :

Aucune observation n'ayant été formulée, les procès verbaux des séances du 20 octobre et du 28 novembre 2016 sont adoptés à l'unanimité et signé par les membres présents.

2) Tarifs 2017 :

A) Débat :

Madame LE CARLUER fait part à l'assemblée de la proposition de la Commission des Finances de ne pas faire évoluer les tarifs du CAREC et d'appliquer, sur la base, un taux de 1 %, à la majorité des tarifs, étant en outre rappelé que ce chiffre de revalorisation ne s'applique pas à certains tarifs (Publicité du Kérou, tarifs de cantine et garderie – déjà revalorisés, Eau – tarif calculé sur un équilibre budgétaire, Chapelle de Kerfons, ...).

Elle précise par ailleurs qu'un nouveau tarif a été proposé en Commission de Finances pour permettre la location de la cureuse (tracteur avec l'épaveuse et sa tête de curage). Par ailleurs, le tarif pour le repas des anciens augmente de 1 €, compte tenu du coût du repas.

B) Décisions :

2016-98

Le Conseil Municipal prend acte, pour mémoire, des tarifs déjà décidés lors du Conseil de juin 2016 et qui restent applicables pour l'année scolaire :

Cantine scolaire:	Tarif 15/16		Tarif 16/17
Cantine enfants, Ploubezre	De 2,97€	à	3,00 € (+ 1,00 %)
Cantine enfants, « Extérieurs »	De 3,41 €	à	3,44 € (+ 1,00 %)
Garderie scolaire du midi	De 3,67 €	à	3,71 € (+ 1,00 %)
Cantine Adultes	De 5,22 €	à	5,27 € (+ 1,00 %)

Garderie scolaire:

Formule	Quotient Fam. < 512 €	Quotient Fam. > 512 €
matin : 7 h 30 – 8 h 35	0,75 €	1,14 €
soir : 16 h 30 – 18 h 30	1,13 €	1,69 €
matin + soir :	1,50 €	2,18 €

ALSH

(1)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3 +0,5%	Tranche 4 + 1 %	Tranche 5 + 2 %
QF	Jusqu'à 550 €	de 551 € à 750 €	de 751 € à 950 €	de 951 € à 1200 €	Plus de 1200 €
Tarif / journée (2) repas compris Ouverture de 7h45 à 18h30	7,77 €	9,63 €	11,53 €	13,73 €	15,75 €
Tarif ½ journée du mercredi Ouverture de 13h30 à 18h30	3,00 €	3,72 €	4,45 €	5,29 €	6,09 €

> (1) + 10 € par nuitée et par enfant participant à la semaine camping des moyens ou des grands.

> (2) Tarif applicable sur des forfaits de 3, 4 ou 5 jours uniquement, ou pour les cas dérogatoires (maladie, ...).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, confirme le tarif proposé, tel que déjà voté en Conseil Municipal du 30 juin 2016 et de son application sur la période allant du 1/9/2016 au 31/8/2017.

Tarifs de l'eau:

Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal décide de maintenir ses tarifs tels que délibérés en séance du 10 décembre 2010 ;

Madame LE CARLUER, après examen du détail des tarifs, invite le Conseil Municipal à adopter les tarifs suivants :

Cimetière - creusement de fosses:

Fosse normale	133 € Toutes Taxes Comprises
Fosse sur creusée	160 € Toutes Taxes Comprises
Fosse enfant	53 € Toutes Taxes Comprises
Caveau	ouverture = 133 € Toutes Taxes Comprises
Réduction de corps	67 € Toutes Taxes Comprises

Cimetière - Concessions:

(La concession est donnée pour une emprise de 2,00 X 1,10 m)

Concession de 15 ans	133 €
Concession de 30 ans	240 €
Concession de 50 ans	439 €

Columbarium:

	ouverture = 67 € Toutes Taxes Comprises
Concession de 15 ans	240 €

Jardin du souvenir: (Ouverture, Fourniture et pose de la plaque nominative)

[plaque posée pour 15 ans] = 109 € Toutes Taxes Comprises

Concession pour tombes cinéraires : ouverture = 67 € Toutes Taxes Comprises

(La concession est donnée pour une emprise de 0,70 X 0,80 m et 4 urnes cinéraires au plus)

Concession de 15 ans	240 €
Concession de 30 ans	348 €
Concession de 50 ans	546 €

Taxe d'inhumation :

= 67 €

Utilisation de la salle de gymnastique (salle A PAUGAM) 122 € / trimestre (pour séance sous réserve d'accord express) hebdomadaire de moins de 2 heures)

Droits de place

3,80 € Appliqué au forfait, par journée

Installation occasionnelle 75 € pour la journée
 Occupation semi-permanente par les terrasses des bars (20 m²) 39 € par an

Busages (sous réserve d'accord de la Commission voirie avec 6 Mètres minimum)
 Jusqu'au Diamètre 0,30 m 69 € le M linéaire

Photocopie Noir & Blanc, 0,30 € la page A4
Photocopie Noir & Blanc, tarif réglementé (CADA), 0,18 € la page A4

(Facturation de travaux d'intérêt public uniquement) :

Main d'œuvre municipale 34 € / Heure
Main d'œuvre avec Tracto-Pelle 85 € / Heure
Main d'œuvre avec Cureuse 85 € / Heure
Débroussaillages d'office 0,41 € le m² (Manuel)
 0,21 € le m² (Mécanique)

Repas des anciens 22 €

Livrets sur Kerfons ~~2 €~~

Entrée à la chapelle de Kerfons :

Tarif A 2 € par personne de plus de 12 ans

Tarif B 1,5 € par personne, pour groupes (à partir de 15 personnes), chômeurs et étudiants

Publicités dans le Kélou (application pour 1 année de publication) :

1/18^{ème} de page 75 €
1/9^{ème} de page 140 €
1/3 de page 300 €
1/2 page 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme PERRIN, Mrs LE MANAC'H et MENOUE et leur procuration), le tarif proposé. Puis il examine les tarifs du CAREC, pour l'adopter dans les mêmes conditions :

Location du CAREC	2017			
Manifestation	Commune	Extérieurs (Voir*)		
BALS				
Entrée gratuite (Consommation au tarif normal)	133€		533€	
En Après midi (Bal, Thé dansant, Fest deiz) Option repas (carte = ou < 15 €)	266€ +113€		533 € +125€	
REPAS	< = 100	> 100	< = 100	> 100
Repas de famille & assimilés (communions, baptêmes, ...); Type repas complet				
repas de midi (8h - 20 h), ou repas du soir (14 h- 8 h) * Option "Avant", sans repas selon possibilité à la remise des clefs (depuis 14 h à J-1 ou 8 h à J)	266€ +73€	380€ +73€	380 +81€	513 +81€
repas de midi et repas du soir * de 14 h (J-1) à 8 h (J+1) * Option "retour" (à la réservation); salle disponible de 14 h (J-1) jusqu'à 18 h (J+1)	380 +113€	493 +113€	508 +125€	646 +125€
Mariages				
Remise des clefs de 14 h à J - 1 jusqu'à 18 h à J + 1	650 €		739 €	
Réveillons et assimilés	739 €			
Repas d'association : J de 8h à 20h ou de 14h à J à 8h à J+1				

Gratuit (et sans recette par ailleurs) Option retour suivant disponibilité à la remise de clefs	133 € +113 €	513 € +125
carte < 15 € (ou avec recette) Option retour suivant disponibilité à la remise des clefs (de 14 à J à 18 h à J+1)	266 € +113 €	513 € +125 €
Carte > ou = 15 € Option retour suivant disponibilité à remise des clefs	380 € +113 €	513 € +125 €
Dîners débats; Banquets d'entreprises, ... de 8 h à 20 h ou de 14 h à J à 8 h à J + 1 < = 200 convives > 200 Convives	380 € 493 €	646 € 779 €
Vin d'Honneur (et assimilés) (Exclus juin, juillet et août et week-end prolongé ; et toujours sous réserve d'accord au cas par cas) Particulier Association	133 € 0	266 € /
Vaisselle *Couvert ordinaire (gratuit pour associations) *Couvert de base (1 verre, 1 assiette, 1 fourchette, 1 grande cuillère, 1 petite cuillère, 1 couteau * Couvert complet (4 verres, 4 assiettes, 1 fourchette, 1 grande cuillère, 1 petite cuillère, 1 couteau	0,48 € 0,69 € 0,96 €	
Séances récréatives (+ concours, tournois) (sono comprise)		
Gratuite (et sans recette par ailleurs) (suivant la disponibilité 1 mois avant réservation pour les extérieurs)	0	513 €
< = 6 € / entrée (y compris soirée Loto)	173 €	513 €
> 6 €	246 €	513 €
Arbre de Noël voir éventuellement au cas par cas	0	346 €
Expositions Tarif et durée défini en municipalité / cas Avec ventes Sans Vente	340 € Gratuit	340 € Exclus
Réunions (sous réserve d'accord au cas par cas), avec Sono 1/3 de la salle 2/3 de la salle 100% de la salle	gratuit	113 € 173 € 266 €
Sono	Gratuit	Gratuit
Chauffage (par jour – gratuit pour les associations communales)		93 €
Sous-sol (soirées privées)	33 €	exclus
Salle Marie CURIE: (sous réserve d'accord au cas par cas) 1 repas (uniquement repas froids) 2 repas – midi & soir (uniquement repas froids) Option retour selon disponibilité à la remise des clefs Vin d'honneur ou soupe à l'oignon ... (Particuliers) Vin d'honneur ou soupe à l'oignon ... (Soirée de classes)	146 € 246 € 73 € 73 € 0	exclus 113 € exclus
Longère avec cuisine (Repas privés, sous réserve d'accord explicite)	Voir les conditions de la salle CURIE	exclus
Location de matériel : (l'unité) 1) Table 2) Banc 3) Forfait Transport bancs et tables (sous réserve d'accord) 4) Verres ordinaires (12)	6 € 2 € 73 € 2 €	exclus

Par ailleurs le Conseil Municipal décide que, à l'occasion de toute mise à disposition du CAREC, toute dégradation (de vaisselle, d'ustensile, d'équipement ou autre) donnera lieu à

réparation ou remplacement à la charge du bénéficiaire et sera facturée au prix coûtant. Le tarif sera déterminé selon un bordereau annexé au contrat pour les vaisselles et ustensiles ou calculé au cas par cas si le bordereau ne prévoyait pas de tarif pour l'article en cause. Pour les situations faisant appel à la main d'œuvre communale, c'est le tarif ci-dessus qui sera appliqué.

Taxe de séjour :

Madame LE CARLUER rappelle que ce tarif a été institué au 1^{er} avril 2008, dans le cadre d'une politique concertée au sein de LTA, pour un pôle regroupant les communes de Lannion, Ploubezre, Ploulec'h et Rospez. Pour l'année 2017, considérant qu'aucune directive collective n'est avancée pour faire évoluer le tarif, il est proposé de reconduire les tarifs antérieurs, soit :

- La période de perception s'applique du 1^{er} avril au 30 septembre ;
- Les exonérations concernent :
 - Les personnes visées à l'article L 2333-31-32-34 du CGCL ;
 - Les enfants de moins de 18 ans ;
 - Les étudiants durant l'année scolaire ;
 - Les nuitées d'un montant inférieur à 25 Euros

	Tarifs au 1/01/2016	Tarifs au le 01/01/2017
Hôtels		
- non classés	0.40 €	0.40 €
- 1*	0.50 €	0.50 €
- 2*	0.60 €	0.60 €
- 3*	0.85 €	0.85 €
- 4*	1.30 €	1.30 €
Campings		
- 1* et 2*	0.20 €	0.20 €
- 3* et 4*	0.30 €	0.30 €
Gîtes ruraux et meublés		
- non classés	0.40 €	0.40 €
- 1*	0.50 €	0.50 €
- 2*	0.60 €	0.60 €
- 3*	0.85 €	0.85 €
4* et 5*	1.30 €	1.30 €
Chambres d'hôtes	0.60 €	0.60 €
Centres de vacances	Exonérés	Exonérés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme PERRIN, Mrs LE MANAC'H et MENUU et leur procurator), décide l'application de la Taxe de Séjour selon les modalités proposées ci-dessus.

Tarifs des travaux sur le réseau d'eau potable:

Madame LE CARLUER rappelle à l'assemblée que le réseau d'eau potable est désormais géré par la commune, en coopération avec le service eau de LTC. Les interventions de ce service sont donc facturées par ce service, que ce soit directement ou par le biais de son régisseur. En conséquence, il propose d'adopter le tarif proposé par ce service et qui est le reflet de ses coûts, soit une augmentation de 0,8 % :

N° des prix	Libellé	Unité	PU HT 2017
	Travaux en régie		
1	Comptage D 15 mm (fourniture et pose)	u	116,48 €
2	Comptage D 20 mm (fourniture et pose)	u	142,34 €
3	Comptage D 25 mm (fourniture et pose)	u	154,22 €
4	Comptage D 30 mm (fourniture et pose)	u	199,52 €
5	Comptage D 40 mm (fourniture et pose)	u	307,35 €
6	Comptage D 60 mm (fourniture et pose)	u	609,32 €
	Poteau incendie – tarif 2015 (fourniture et pose)		Sur devis

	Travaux:		
7	Branchement D intérieur 20 mm - forfait pour longueur inférieur à 8 ml	ft	533,82 €
8	Prix du ml supplémentaire	ml	34,52 €
9	Branchement D intérieur 26 mm - forfait pour longueur inférieur à 8 ml	ft	717,15 €
10	Prix du ml supplémentaire	ml	37,76 €
11	Branchement D intérieur 42 mm - forfait pour longueur inférieur à 8 ml	ft	857,35 €
12	Prix du ml supplémentaire	ml	41,00 €
13	Plus value pour terrain rocheux	ml	59,34 €
14	Plus value pour béton de tranchée	m3	124,03 €
15	Plus value pour réfection de chaussée en bicouche	m2	8,63 €
16	Plus value pour réfection de chaussée en enrobé	m2	24,81 €
17	Plus value pour réfection de chaussée sous route départementale	m2	37,76 €
18	Plus value pour réfection de chaussée en pavage	m2	60,40 €
19	Plus value pour fonçage	ml	53,92 €
20	Fourniture et pose de col de cygne avec robinet	u	48,54 €
21	Main d'œuvre, l'heure	h	29,84 €
22	Camion avec chauffeur, l'heure	h	54,52 €
23	Mini pelle avec chauffeur, l'heure	h	47,46 €
24	Tractopelle avec chauffeur, l'heure	h	50,34 €
25	Compresseur, l'heure	h	11,88 €
26	Intervention et déplacement pour casse sur domaine public (hors pièces, matériel et volume d'eau perdu...)	ft	167,17€
27	Forfait intervention chez l'abonné (hors pièces)	ft	62,56 €
	Pièces:		
28	Fourniture et pose de citerneau pehd pour compteur de 15 à 30 mm	ft	150,99 €
29	Fourniture et pose de citerneau pehd pour compteur de 40 mm	ft	460,00 €
30	Fourniture et pose de citerneau béton pour compteur de 60 mm	ft	657,85 €
31	Fourniture et pose de citerneau de branchement antigel compact	ft	185,09 €
32	Fourniture et pose de borne de branchement hors-sol antigel compact	ft	221,09 €
33	Citerneau complet en béton	ft	40,71 €
34	Remplacement de citerneau béton pour compteur de 15 à 30 mm	ft	199,52 €
35	Fourniture et pose de couvercle de citerneau béton pour compteur de 15 à 30 mm	ft	45,00 €
36	Plus value pour fourniture et pose de couvercle de citerneau fonte pour compteur de 15 à 30 mm	u	125,00 €
37	Plus value pour fourniture et pose de couvercle de citerneau fonte pour compteur de 40 mm	u	175,00 €
38	Fourniture et robinet d'arrêt D 15 mm	u	16,19 €
39	Fourniture et robinet d'arrêt D 20 mm	u	27,00 €
40	Fourniture et robinet d'arrêt inviolable D 15 mm	u	29,13 €
41	Fourniture et robinet d'arrêt inviolable D 20 mm	u	36,69 €
42	Fourniture et pose de raccord laiton sur branchement	u	12,95 €
43	Travaux divers (selon devis)	ft	Sur devis
	Suspension et réouverture d'eau:		
44	Frais de gestion d'ouverture ou de fermeture de dossier	ft	30,24 €
45	Résiliation d'abonnement – Dépose du compteur	ft	60,48 €
46	Réouverture suite à coupure pour défaut de paiement	ft	30,20 €
47	Défaut de paiement, émission en titre	ft	30,20 €
48	Expertise de compteur D 15 mm	ft	123,38 €
49	Infraction au règlement d'eau	ft	342,83 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par 17 voix pour et 4 abstentions (Mme PERRIN, Mrs LE MANAC'H et MENOUE et leur procuration), adopte les tarifs ci-dessus. Par ailleurs, il est précisé que l'ensemble de tarifs arrêtés par le Conseil Municipal ne constitue pas un état exhaustif des tarifs applicables aux différentes situations pouvant donner lieu à facturation. A cet égard l'assemblée convient qu'elle peut être amenée à préciser ses tarifs ou à en arrêter des nouveaux, si le Maire devait juger que le détail ci-dessus est insuffisant.

Arrivée de Virginie CHAUVEL

3) Rapport annuel d'activité de LTC :

2016-99

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le principe d'un rapport d'activité à effectuer chaque année pour la Communauté d'Agglomération. Elle précise que ce rapport d'activité ne donne pas lieu à délibération de l'assemblée. Par ailleurs, elle rappelle qu'un rapport (document Power Point, rédigé par LTC) a été adressé aux membres de l'assemblée.

Puis Madame le Maire et Monsieur VANGHENT effectuent une présentation du rapport, en rappelant que l'ensemble des élus communaux avait été invité à une séance plénière le 5 octobre 2016 consacrée au même objet, et en développant les points suivants :

- Rappel de la fusion avec CCCT et passage à 38 communes ;
 - Rappel des compétences exercées par LTC et revue de détail des compétences ;
 - Adoption du projet de territoire à la mi 2015 ;
 - Rédaction d'un nouveau contrat de territoire ;
 - Fusion des structures de gestion des milieux sur le bassin versant du Léguer ;
 - Evolution des territoires communautaires pour 2017 et nouvelle organisation des commissions communautaires, passant de 6 à 8 ;
- A ce propos, s'engage un échange sur les nouvelles dispositions relatives à l'augmentation du nombre de communes et aux modifications qui s'en suivent. Madame le Maire informe l'assemblée que le régime des commissions pourrait évoluer vers la réduction du nombre de commissions dans lesquelles chaque élu communautaire pourra siéger, indiquant qu'elle attend un courrier de LTC précisant ce projet. A cette occasion, Monsieur MENOUE émet le vœu qu'il soit désigné prioritairement pour siéger en commission considérant qu'il était élu communautaire et qu'il vient de perdre sa place.
- Suivent d'autres sujets et échanges ...

4) Affaires foncières :

A) BSB pour servitude d'assainissement et eaux pluviales:

2016-100

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée de la nécessité d'établir une servitude de passage de réseaux avec la SA HLM BSB sur l'îlot C de la ZAC :

- Réseau d'assainissement pour desservir 2 lots du lotissement, sur la parcelle A 2363 ;
- Réseau d'eaux pluviales sur la parcelle A 2368 ;

Monsieur NICOLAS précise que la servitude sera accordée gracieusement, étant entendu que les frais d'acte seront à la charge de la commune, et propose que l'acte soit passé en la forme administrative, avec l'assistance du CdG 22.

Après en avoir délibéré, considérant l'avis favorable de la Commission urbanisme, l'assemblée, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à passer un acte en la forme administrative pour cette affaire ;
- Donne mandat à Monsieur NICOLAS, premier adjoint, pour représenter la commune pour la passation de l'acte ;
- Donne tous mandats utiles à Monsieur NICOLAS, 1^{er} adjoint, pour signer toute pièce annexe nécessaire à la formalisation de l'acte.

B) Acquisition à la SECIB d'un chemin à Kéravel :

2016-101

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée que la SECIB, lotisseur des opérations Buzulzo 2 et 3, est restée propriétaire d'un chemin cadastré A 62 et 79 en limite Sud Est du lotissement de Buzulzo. Elle propose de le céder, à l'euro symbolique, à la commune, étant précisé que les frais d'acte seront pris en charge par le cédant. Monsieur Nicolas observe que ce chemin permettrait à terme d'assurer une liaison piétonne avec le hameau de la Métairie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet comme de l'avis favorable de la Commission urbanisme et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- L'acquisition à l'euro symbolique des parcelles proposées ;
- D'autoriser le Maire à passer l'acte ainsi qu'à signer toute pièce nécessaire à sa formalisation.

C) Prolongation de délai - compromis COOPALIS :

2016-102

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée que la société Armor Habitat a changé de dénomination pour « Coopalis », nom inspiré de sa forme coopérative. La commune avait signé un compromis de vente sous conditions suspensives pour l'acquisition de l'îlot G de la ZAC du bourg, pour une superficie de 3 810 m². La pré-commercialisation de 4 lots sur 9 n'ayant pût se réaliser, sur demande de la société, la commission urbanisme propose de proroger le compromis de 1 an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur BLANCHARD ne participant pas au vote, autorise le Maire à signer tout document permettant la prorogation du compromis d'une année.

Au cours du débat, l'assemblée prend note que, si les logements sont réservés aux « primo accédants », il convient de ne pas donner un sens trop restrictif à ce terme qui ne renvoie pas au premier achat, mais s'élargit à tous acquéreurs qui, sous condition de ressources notamment, n'est pas propriétaire au moment de l'acquisition.

5) Nom de rue :

2016-103

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de l'intérêt d'attribuer un nom de rue à la voirie interne desservant les logements BSB de l'Ilot C, et indique que la Commission Urbanisme du 27 octobre dernier a décidé de proposer le nom de « Rue René Laënnec », notamment compte tenu de la proximité du Pôle médical, face au débouché de la voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la dénomination de « Venelle René Laënnec ».

Puis Monsieur NICOLAS invite les membres de l'assemblée à s'interroger aussi sur des propositions de noms de voie pour :

- Le lotissement Kerboriou à Poulanco ;
- Le projet Terra développement, dans la ZAC ;
- Le projet de lotissement communal, dans la ZAC.

Il fait alors part de l'accord de la famille ARZEL pour un nom de rue à attribuer à Alphonse ARZEL, ancien élu local et ancien sénateur, en sa qualité de Président du Syndicat AMOCO. Mme ALLAIN observe alors qu'il venait occasionnellement sur Ploubezre visiter Monsieur LATIMIER, qui avait travaillé avec lui et Monsieur MENOÛ observe qu'il avait aussi une relation suivie avec Jean Baptiste HENRY, qui avait été, avec lui, l'une des chevilles ouvrières du dossier AMOCO...

6) Décisions administratives d'ordre comptable :

A) Demande de dégrèvement – Eau Potable :

Madame LE CARLUER rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} juillet 2013, les fuites après compteur dans les réseaux de distribution d'eau potable sont soumises à un encadrement des facturations émanant du gestionnaire (loi du 17 mai 2011, Décret du 24 septembre 2012). Plus précisément, le décret impose, pour :

1. Les particuliers exclusivement ;
2. Des fuites d'eau accidentelles et de bonne fois ;
3. Des fuites d'eau réparées par un professionnel ;
4. Le réseau privatif à l'exclusion des appareils, ...
5. Sur demande dûment justifiée ;

la prise en charge totale de la surconsommation dépassant le double de la consommation moyenne des 3 dernières années.

En conséquence, le Conseil Municipal n'a plus à se prononcer sur le nouveau montant de tarification, mais simplement à prendre acte de la réalité de la fuite, de son caractère accidentel, ... pour décider l'application des conditions prévues au Décret. Madame LE CARLUER propose donc à l'assemblée d'examiner le cas particulier suivant.

1) Fuite d'eau LOGIOU Gwendal :

2016-104

Le Conseil Municipal, vu la demande de Monsieur LOGIOU Gwendal, après avoir pris connaissance du rapport du service d'eau de LTC établissant notamment la réalité de la fuite, son caractère accidentel, le doublement de la consommation d'eau, la réalité de la réparation et plus généralement la conformité de la situation exposée aux conditions du Décret du 24 septembre 2012,

Dit qu'il y a lieu d'appliquer au cas particulier les conditions de facturation prévues au Décret du 24 septembre 2012.

B) Indemnités de conseil au Receveur Municipal (Madame MAHE) :

2016-105

Après en avoir délibéré, vu l'avis de la commission finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'Indemnité de Conseil à Madame Michèle MAHE, Receveur

Municipal, au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour le montant maximum, soit un montant Brut de 843,57 €uros.

7) Conventions :

A) Convention Structures d'Accueil du Jeune Enfant :

2016-106

Suite à l'ajournement en séance du 20 octobre 2016, Madame le Maire propose à l'assemblée de débattre à nouveau du renouvellement d'une convention à passer avec la ville de Lannion pour l'utilisation des Structures d'Accueil du Jeune Enfant dont l'actuelle convention est arrivée à échéance. Elle précise que cette convention sera à passer pour 3 ans et rappelle que le coût annuel de cet engagement est fixé au prorata du nombre d'heures du service effectivement consommées par des habitants de Ploubezre, sachant que 5 600 heures d'accueil leur sont réservées. Par ailleurs, elle rappelle que, compte tenu de l'absence du coût horaire dans la convention, l'assemblée avait convenu de reporter sa décision lors du Conseil Municipal du 20 octobre 2016) et précise que c'est sous la forme d'un avenant que la Commune de Lannion propose de tenir compte du souhait de la commune de Ploubezre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Ploubezre approuve la convention à passer avec la commune de Lannion au titre de la mise à disposition des Structures d'Accueil du Jeune Enfant et autorise le Maire à la signer, ainsi que l'avenant précisant les conditions tarifaires (3,50 €/heure). Par ailleurs, il lui donne tous pouvoirs pour rendre exécutable cette convention et notamment signer toute pièce annexe devant l'accompagner.

Suit un échange au cours duquel Monsieur MENOUE souhaite savoir si la commission d'attribution des places fonctionne et permet à la commune de suivre les inscriptions et Madame ALLAIN lui précise qu'effectivement cette commission se réunit et qu'elle y a participé.

B) Transfert d'une voirie dans le domaine communal :

2016-107

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée que Madame KERBORIOU Marie Louise a obtenu un permis d'aménager pour 5 lots à Poulanco. Elle souhaite transférer les équipements communs à la commune une fois tous les travaux achevés et après réception de ces travaux par les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet comme de l'avis favorable de la Commission urbanisme et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention à passer.

C) Transfert d'une voirie dans le domaine communal :

2016-108

Monsieur NICOLAS informe l'assemblée que la SARL Terra Développement a déposé un permis d'aménager pour 31 lots sur l'îlot I de la ZAC. Elle souhaite transférer les équipements communs à la commune une fois tous les travaux achevés et après réception de ces travaux par les services techniques municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet comme de l'avis favorable de la Commission urbanisme et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention à passer.

8) Motion relative au projet d'extractions minières :

2016-109

A l'invitation de Mme le Maire, Monsieur VANGHENT rappelle le projet de prospection minière sur la partie sud du territoire de LTC, aux sources du Léguer, et rappelle que la motion adoptée par LTC a été transmise aux membres de l'assemblée. Il propose de se prononcer sur la base de ce texte qui reprend les éléments essentiels à considérer, rappelant que le Conseil Municipal est invité à s'opposer au démarrage de la prospection et de l'exploitation minière sur le secteur de Loc Envel tant que des études complémentaires n'auront pas démontré l'absence d'impact pour la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, ainsi que sur la biodiversité. D'autre part, la motion fait état du souhait que soit également pris en compte et évalué l'impact économique de ce projet pour ce territoire.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Messieurs GOAZIOU et LE FOLL),

CONSIDERANT que l'étude d'impact n'a pas pris suffisamment en compte les risques environnementaux liés aux forages sur la ressource en eau aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif et pour la biodiversité ;
CONSIDERANT que le bassin versant du Léguer constitue l'un des principaux réservoirs pour l'alimentation en eau potable des communes de Lannion Trégor Communauté ;

S'oppose à la prospection et à l'exploitation minière sur le secteur de Loc Envel tant que des études complémentaires n'auront pas démontré l'absence d'impact pour la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que sur celui de la biodiversité. D'autre part, il souhaite que soit également pris en compte l'impact économique de ce projet pour ce territoire.

9) Affaires diverses

*** Nouvelle population légale :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des nouveaux chiffres de la population au 1^{er} janvier 2017 :

Population municipale : 3 586 habitants ;
Population totale : 3 688 habitants ;

*** Information sur la délivrance des Cartes d'Identité :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la délivrance des cartes d'identités sur des pôles centralisés (en pratique Lannion ou Plouaret, comme pour les Passeports) en précisant que les Mairies continuent à délivrer les imprimés pour l'instant.

*** Décès de François TASSEL :**

Madame le Maire fait part du décès de Monsieur François TASSEL, Chevalier dans l'ordre de la Légion d'Honneur, titulaire de nombreuses décorations et titre de reconnaissance de la nation en sa qualité de responsable de la Résistance pour le secteur Nord 1. Elle rappelle aux membres de l'assemblée la cérémonie de ce samedi 16 décembre au CAREC à 15 h 15.

*** Grippe aviaire :**

Monsieur NICOLAS fait part à l'assemblée de la réunion organisée par les services de l'Etat cette semaine, suite à l'arrêté préfectoral décidant le confinement des volailles en vue de prévenir le risque de transmission de la Grippe Aviaire. Il invite les membres de l'assemblée à faire connaître dans leur entourage cette mesure de prophylaxie.

*** Vœux :**

Madame le Maire fait part de la date des vœux, prévus le samedi 14 janvier à 11 heures, salle du CAREC.

*** Rue Yann ar Gwenn :**

Monsieur DROUMAGUET s'inquiète du retard du transfert de propriété de la rue Yann Ar Gwenn dans le domaine communal et il lui est précisé que le dossier n'a pas eu de développement depuis plusieurs années. En conséquence il conviendra de le reconsidérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

F. ALLAIN

D. BLANCHARD

V. CHAUVEL

A. FERREIRA-GOMES

C. GOAZIOU

J. F. GOAZIOU

L. JEGOU

M. P. LE CARLUER

Y. LE DROUMAGUET

F. LE FOLL

A. LE LOARER

M. LE MANAC'H

M. C. OGER

R. LISSILLOUR-MENGUY

J. MASSE

J. Y. MENUU

G. NICOLAS

G. PERRIN

A. ROBIN-DIOT

M. O. ROLLAND

G. ROPARS

F. VANGHENT